

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75-449-1934 contribution

n° 75-449-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 avril 1934

Numéro JO

n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro

30 avril 1934

### TEXTE INTÉGRAL

7 avril 1934. la somme globale de 1.158 fr. 80. montant de droits de douanes indûment perçus, sera remboursée aux redevables dont les noms suivent : Michalitsianos Bros, , ..... 171 60 M. B, Tivari..... 187 60 P.Mar-ill.....63 60 G.s Spandos.....483 60 A.Besse.....252 40 La dépense sera imputée sur le

chapitre 14, article 4, paragraphe 10 : Remboursement de droits de douane indûment perçus ».